

Marseille, le - 9 AVR. 2021

**Le Président**

Vice-Président de la Métropole

MAIRIE des 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Arts	
ARRIVE LE : 15/04/21	
Pour Attribution	
<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire	<input type="checkbox"/> AG
<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/> EC
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Finances
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Marchés
<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/>
COPIÉ A :	

Monsieur Pierre BENARROCHE  
Maire des 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements de  
Marseille  
Villa Bagatelle  
125 rue du Commandant Rolland  
13008 Marseille

**Objet : Demande d'un parc à vélos, traverse Parangon 13008 Marseille**

Monsieur le Maire,

Par courriel du 18 novembre 2020, vous avez attiré mon attention sur la demande de Madame Jeanne-Marie Pellegrino, qui sollicite l'installation d'arceaux de stationnement de vélos au niveau du 125 traverse Parangon dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

Comme je vous en avais informé, j'ai demandé aux service du Conseil de Territoire Marseille-Provence d'étudier la faisabilité de ce projet.

Je reviens aujourd'hui vers vous pour vous signaler que j'ai été destinataire d'un courriel de Madame Pellegrino par lequel celle-ci me transmet copie du courriel qu'elle vous a adressé le 18 mars dernier, accompagné de votre réponse en date 19 mars.

Je suis surpris que vous attribuez les dysfonctionnements en matière d'occupation illicite du domaine public constatés par Madame Pellegrino à la Métropole, qui ne souhaite pas selon vous procéder à l'installation desdits arceaux.

Je vous informe que si les travaux demandés relèvent effectivement de la compétence du Conseil de Territoire de Marseille-Provence, la mise en place d'arceaux de stationnement vélos n'a en aucun cas vocation à empêcher le stationnement illégal sur trottoir.

Je vous rappelle que seul le Maire est habilité par son pouvoir de Police à agir sur ces incivilités, et ne peut compter sur la seule pose de mobilier urbain pour s'affranchir de ces obligations en matière de sécurité publique.

Malgré tout, dans la continuité de la politique que la Métropole a engagée dans le cadre du Plan Vélo sur l'ensemble de son territoire, j'ai le plaisir de vous informer que ce projet de parking vélos est techniquement réalisable et que mes services procéderont à la planification de la programmation de cet aménagement, dès lors qu'ils seront destinataires des Arrêtés qui sont du ressort de la Ville de Marseille.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Roland GIBERTI**

